



**Le Comité
Technique de la
Conférence
Ministérielle
(CTCM)**

**14 – 15 octobre
2010**

Maseru, Lesotho

Documentation de Réunion

Preambule

Le Comité Technique de la Conférence Ministérielle (CTCM) a reçu des rapports pays sur l'évolution du mouvement coopératif depuis la 8^e Conférence Ministérielle de l'ACI pour l'Afrique tenue à Maseru en 2005. Les rapports ont porté sur tous les principaux points convenus à Maseru. En outre, le CTCM a identifié de nouveaux points pertinents qui seront soumis à l'examen des Ministres lors de leur rencontre à Nairobi en 2009.

Le programme de développement coopératif est inscrit dans le programme de développement international auquel les pays ont souscrit, entre autres, dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans la région africaine, les efforts entrepris pour l'atteinte de ces objectifs sont variés. La crise économique mondiale actuelle a rendu encore plus difficile la résolution de questions telles que la pauvreté, le chômage, et la sécurité alimentaire. Toutefois, malgré le marasme économique, quelques progrès ont été enregistrés dans certains domaines tels que l'alphabétisation, le renforcement genre, et la croissance des coopératives.

En vue de relever les défis socioéconomiques auxquels la région fait face, les Etats sont en train de promouvoir l'intégration régionale à travers la mise en place de blocs commerciaux tels que la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), et l'Union Douanière de l'Afrique Australe (SACU). Au niveau continental, l'Union Africaine joue un rôle de plus en plus actif dans les questions économiques et politiques. Par exemple, le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs (MARF) est un instrument mis en place par les Etats africains dans le cadre de l'UA en vue de mesurer la performance en matière de gouvernance et les contributions socio-économiques.

Les pays dans la région se sont accordés sur l'importance de l'amélioration des conditions de vies des populations dans cette région. La croissance positive en terme de PIB est en partie le résultat de politiques qui font la promotion de la stabilité macro-économique (à savoir la faible inflation, la stabilité fiscale). Par conséquent, nous assistons à une croissance relative des coopératives en nombre et en membres. Le modèle d'entreprise coopérative attire beaucoup plus, et les Etats redécouvrent les coopératives comme moyen de renforcement économique. Plusieurs pays ont créé un environnement favorable à travers l'adoption de politiques et de législation qui promeuvent les coopératives (ex., Afrique du Sud, Rwanda, Lesotho, Swaziland, et le Botswana); et nous notons un appui accru sous forme de programmes d'appui au développement coopératif, de même que la restructuration et la réforme des institutions de formation coopératives.

Table des matieres

Page 1-2:	Preambule
Page 2-7:	Recommandations
Page 8-9:	Communiqué
Page 10:	A propos de l'ACI & Programme

Toutefois, ces progrès positifs sur le continent sont minés par les événements internationaux suivants : la crise alimentaire et pétrolière ont entraîné une augmentation des prix des intrants, affectant la demande qui à son tour a eu un impact négatif sur le développement des coopératives. La crise financière a eu un impact im-



médiat sur les pays africains tels que l'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana, qui ont enregistré une baisse dans la demande des produits minéraux d'exportation. Autres effets négatifs de la crise ont été la baisse des recettes et la réduction des flux de touristes, ce qui a entraîné une augmentation du chômage. La crise économique en Afrique a continuellement entraîné la diminution de la demande des produits, résultant en une hausse du chômage au niveau national en général et dans les mouvements coopératifs en particulier.

Recommandations

Recommandations de la 9^e Conférence Ministérielle des Coopératives Africaines tenue à Nairobi, Kenya, du 22 – 24 Octobre 2009

1.0 Structure et Organisation du Mouvement Coopératif

- Bien qu'aucune structure uniforme n'est à recommander pour la région, chaque pays devrait mener continuellement de la recherche sur leurs structures existantes afin d'assurer leur efficacité, leur pertinence et leur efficacité en termes de coûts pour les mouvements dans le pays.
- Les structures existantes devraient se conformer aux instruments politiques et législatifs dans les pays respectifs tant qu'ils respectent les valeurs et principes coopératifs
- Toutes les coopératives éligibles sont encouragées à adhérer à l'ACI.

2.0 Politique de Développement Coopératif et Législation

Il est recommandé que la Recommandation 193 du BIT continue de servir de document de référence pour les processus de révision politique et législative dans la région :

- Les valeurs et principes coopératifs devront constituer la pierre angulaire de toutes les politiques et législations coopératives dans les différents pays. Car elles augmentent la chance pour les coopératives d'être reconnues en tant que modèle d'entreprise unique et renforce leur résistance en temps de crise.



Attendees at the Ministerial Conference Technical Committee (MCTC) Meeting held in Kampala, Uganda 13-15 July 2009



- Il est recommandé à tous les pays de mettre l'accent sur la finalisation des processus de formulation de politiques et de revue de leurs législations afin que ces politiques et législation soient en place avant la prochaine Conférence Ministérielle. Ce faisant, des concertations élargies avec les différentes parties prenantes devraient se tenir au sein du mouvement coopératif.
- Les aspects de sensibilisation des parties prenantes et la popularisation des politiques doivent également être pris en compte. Les traductions et simplification des politiques et des lois dans les langues locales doivent être renforcées.

3.0 Financement du Mouvement Coopératif

- La Conférence a recommandé que tous les pays œuvrent à la création d'un système financier coopératif global et intégré aux niveaux des pays et des régions. Il s'agit des COOPEC, les banques coopératives et assurance coopératives entre autres. Cela impose la nécessité d'avoir des gestionnaires professionnels qui peuvent assumer des postes de véritables leaders, sur la base non seulement de la supériorité de leurs connaissances, mais également sur la base de la supériorité de leur maîtrise des besoins de ceux qu'ils dirigent. Les Etats devraient développer des politiques afin de faciliter ces processus.

4.0 Le Genre

- La conférence a reconnu le déséquilibre continu en matière de genre au sein du mouvement coopératif et la nécessité de corriger ce déséquilibre à tous les niveaux. Les pays ont déjà élaboré des politiques genre et les interventions du mouvement coopératif visant à promouvoir l'égalité genre doivent s'aligner sur les politiques genre au niveau national.
- Il a également été reconnu que l'ACI a déjà élaboré et adopté un Cadre Stratégique sur le Genre. Il a été recommandé que les mouvements coopératifs au niveau du continent accélèrent la mise en œuvre du Cadre Stratégique sur le Genre de l'ACI adopté à l'Assemblée Régionale de l'ACI à Abuja, Nigeria en 2008.

5.0 Les Jeunes

- La Conférence a reconnu la sous-représentation continue des jeunes au sein du mouvement coopératif, malgré leur force démographique dans la région. Certains pays ont déjà développé des politiques et stratégies de renforcement des jeunes.
- La conférence recommande que tous les pays mettent en œuvre des stratégies et des programmes pour accroître la participation des jeunes dans les coopératives.
- La conférence a relevé que dans certains pays, il existe des programmes et fonds spéciaux en faveur des jeunes. Les jeunes, organisés en coopératives doivent être mis en relation et soutenus afin de leur permettre d'accéder aux opportunités qu'offrent ces programmes et ces fonds. Là où ces programmes et fonds n'existent pas, il est recommandé de les développer. Il est recommandé qu'un forum des jeunes de l'ACI soit mis en place afin de permettre les échanges d'expériences sur la capacitation et la participation des jeunes dans les coopératives.

6.0 Capacitation des Membres

- The conférence a reconnu que la capacitation des membres constitue un aspect très important pour l'émergence d'un mouvement coopératif dynamique et viable.
- La capacitation des membres devrait être bien articulée dans les politiques et lois et appliqué



- Les pays doivent concevoir et financer des programmes de renforcement des capacités des membres

7.0 Développement des Ressources Humaines

- Un certain nombre de pays ont reconnu la nécessité d'avoir des institutions de formation pour les coopératives et sont par conséquent dans le processus de les créer. D'autres sont en train de considérer les possibilités de mettre à niveau leurs institutions afin de fournir les compétences adéquates requises par les coopératives.
- La conférence a relevé que l'éducation et la formation des membres dans la plupart des pays sont assurées par divers prestataires de services (à savoir les institutions de formation, le mouvement, l'Etat, et les consultants). Le contenu et les coûts constituent toujours une contrainte pour les membres et les leaders des coopératives et entravent leur accès à la formation et l'éducation sur les coopératives.
- La conférence a recommandé que les institutions de DRH de la région se soutiennent et partagent leurs expériences à travers la création de réseaux et d'associations de professionnels des institutions de formation et d'éducation afin d'offrir des programmes de qualité et assurer des mécanismes efficaces de mise en œuvre.

8.0 Une Collaboration Régionale plus Forte

- La conférence a relevé qu'il n'existe pas de collaboration régionale étroite ni d'échanges entre coopératives.
- La conférence a également recommandé que les coopératives devraient exploiter les avantages des accords commerciaux préférentiels de leurs régions.
- La conférence a recommandé que le lobbying interne au niveau des blocs régionaux existants s'intensifient.
- La conférence a recommandé que les pays collaborent pour faire face aux coûts de formation en matière de développement des ressources humaine.
- La conférence a recommandé l'introduction de foires et expositions commerciales coopératives conjointes
- La conférence a recommandé que les pays collaborent en matière d'investissement.

9.0 Technologie de l' Information et de la Communication (TIC)

- La conférence a relevé qu'un certain nombre de coopératives n'exploitent pas encore les avantages des TIC.
- La conférence a recommandé que les coopératives embrassent les TIC.
- La conférence a recommandé que l'on encourage les gouvernements à assister les coopératives en mettant à leur disposition des infrastructures de TIC
- La conférence a recommandé que les institutions de DRH qui assurent les formations sur les questions de coopératives incluent le développement des compétences en TIC dans leurs curriculums
- L'ACI encouragent les coopératives à s'inscrire auprès du domaine .coop

10.0 Recherche et Développement

- La conférence a reconnu que la recherche génère de nouvelles connaissances qui permettent aux coopératives d'innover et de demeurer compétitives dans leurs environnements de fonctionnement.



- L'ACI, de même que d'autres partenaires au développement ont entrepris des activités de recherche, mais au niveau national, il y a très peu ou pas du tout de recherche entreprise par les organisations faîtières nationale, l'Etat et les institutions de formation.
- La conférence a également noté l'absence de données fiables sur les coopératives et recommandé une mise en œuvre rapide du système CODAS (système de recherche simplifié) dans tous les pays.
- La conférence a recommandé que les pays qui trainent toujours en arrière en matière de recherche mettent en place des programmes de recherche au niveau national et en exploitent les résultats pour améliorer la performance des coopératives
- La conférence a recommandé que l'ACI assiste dans le renforcement des capacités pour la recherche

11.0 Engagement envers la Communauté

- La conférence a reconnu que la plupart des pays ont réalisé des progrès dans ce domaine. Au nombre des activités entreprises, il y a l'implication des coopératives dans la gestion des ordures, la plantation d'arbres, la gestion de l'agroforesterie, la l'implication dans les sources d'énergies alternatives.
- L'ACI mondiale a créé un Comité sur le Changement Climatique sur les Coopératives et demande à la région de s'y impliquer et d'y participer.
- La conférence recommande que les coopératives continuent de pratiquer le principe d'engagement vis-à-vis de la communauté vu qu'elles sont des organisations autocentrées, afin de contribuer à une gestion efficace des ressources et la durabilité

12.0 VIH et SIDA S

- La conférence a relevé que selon la plupart des pays, le VIH/SIDA continue de constituer une menace pour le mouvement coopératif.
- La conférence a recommandé que des stratégies et mesures de prévention soient mises en place et exécutées. Ces stratégies contribueraient à consolider la tendance à la baisse de la prévalence du VIH/SIDA selon les rapports de la plupart des pays.

13.0 Imposition adéquates pour les coopératives

- La conférence a reconnu que la question des impôts constituent une exigence de l'Etat et que les sociétés et individus payent des impôts à l'Etat afin de lui permettre de financer en premier lieu le développement économique et politique et réguler les forces de l'économie de marché.
- La conférence a recommandé que l'on encourage les Etats à offrir aux coopératives des régimes d'impôt qui leur reconnaissent leur nature unique, nivellent le terrain d'intervention, et que le système d'imposition soit équitable.
- Normes et Procédures d'audit des Coopératives dans la région
- La conférence a relevé que le processus d'audit a élargi son champ, couvrant les aspects financiers, sociaux et environnementaux.
- Les coopératives se sont seulement concentrées sur les aspects financiers de l'audit
- La conférence a recommandé que les coopératives introduisent également l'audit social afin de prendre en compte la valeur ajoutée aux membres.



15. Capacitation du Bureau Régional

- La conférence a reconnu le rôle important que joue le Bureau Régional de l'ACI et le manque de capacités pour fournir efficacement des services aux membres.
- La conférence a approuvé le principe d'appui financier au Bureau Régional à la fois par l'Etat et le mouvement coopératif. Un chiffre indicatif d'un montant annuel de 20.000 \$US fera l'objet de discussions volontaires par les pays respectifs. Les demandes écrites seront envoyées par le Président de la Conférence Ministérielle avec un montant indicatif et en annexant le budget du Bureau de l'ACI avec des délais.

16. Mécanisme de Suivi et Evaluation

- La conférence a reconnu la nécessité de faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des conférences ministérielles.
- La conférence a recommandé que le président de la conférence ministérielle ait le mandat d'assumer le rôle du suivi-évaluation, en collaboration avec l'ACI Afrique.
- La conférence a également recommandé que les Ministres aient une rencontre entre eux dans un an et demi à compter de cette réunion.
- La conférence a également recommandé que le CTCM se réunisse chaque année afin de faire le point des avancées et rendre compte au Président en exercice.





Communiqué

Communiqué de la 9^e Conférence Ministérielle—Nairobi

Nous, Ministres en charge du développement coopératif en Afrique, réunis ici à Nairobi, Kenya, conformément à la Déclaration de Gabone de 1984 et la décision de la 8^e Conférence Ministérielle des Coopératives Africaines tenue à Maseru, au Lesotho en 2005 ;

AYANT EXAMINÉ ET ADOPTÉ

Le rapport d'avancement sur la mise en œuvre des stratégies adoptées pour la période 2005-2009 préparé par le Comité Technique de la Conférence Ministérielle lors de sa rencontre tenue à Kampala, Ouganda du 13 au 15 juillet 2009 et soumis à notre attention à Nairobi, Kenya le 23 octobre 2009 ; et les déclarations des Ministres en charge du développement coopératif dans la région.

AYANT NOTÉ QUE

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'exécution des stratégies fixées en 2005 – en particulier dans les domaines de réformes politiques et juridiques, du genre, des jeunes de même que dans les domaines des finances et du développement des ressources humaines coopératives, et que d'avantage d'efforts et d'actions sont toujours nécessaires – surtout dans les domaines de la recherche, de l'intégration régionale, du VIH/Sida, du renforcement des structures nationales, et de la Technologie et l'Information et de la Communication.

CONVAINCUS QUE

Les coopératives sont des organisations compétentes et efficaces en matière de mobilisation des ressources humaines, sociales, financières pour le développement humain et économique durable, et contribuent à la réduction de la pauvreté ;

REALISANT LA NECESSITÉ

De repositionner les coopératives afin qu'elles réalisent pleinement leur potentiel en tant qu'instruments de la relance socioéconomique de l'Afrique à travers l'innovation ;

RECONNAISSONS QUE

Les diverses crises mondiales telles que la crise économique, et les crises alimentaire et pétrolière, le changement climatique, le VIH/SIDA, la pauvreté rampante et les questions de leadership, de gestion, de capacitation des membres, de l'accès au marché et la baisse de l'appui externe constituent les principaux défis auxquels les coopératives font face;



NOUS ENGAGEONS A

Soutenir la mise en œuvre des stratégies qui ont été formulées pour la période 2009-2012.

A créer un environnement favorable pour la mise en œuvre de ces stratégies.

La liste des Ministres chargés du développement coopératif présents ici, à Nairobi ce jour 23 octobre deux mille neuf est présentée ci-dessous:

BOTSWANA

Mphetlhe Boniface G.
Secrétaire Permanent Adjoint
Ministère du Commerce & de l'Industrie

EGYPTE

S.E. l'Ambassadeur Saher Hamza
Embassade de l'Egypte au Kenya

KENYA

Hon. Joseph Nyagah
Ministre des Coopératives et de la Commercialisation

LESOTHO

Hon. Khotso Matla
Ministre Délégué au Commerce & à l'Industrie, aux Coopératives & à la Commercialisation

MALAWI

Hon. Stephen Kamwendo
Ministre Délégué
Ministère du Commerce & de l'Industrie

NAMIBIE

Hon. Katali Henry Isak
Ministre Délégué
Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de la Foresterie

NIGERIA

Mohammed Ahmed Kontagora
Directeur Général
Etat du Niger – Ministère de l'Investissement, du Commerce & des Coopératives
Représentant l'Hon. Commissioner du Commerce, des Investissements et des Coopératives

Mr. Frederick Otujinrin

Etat de Lagos
Représentant l'Honorable Commissioner de l'Agriculture et des Coopératives

RWANDA

Hon. Monique NSANZABAGANWA
Ministre
Ministère du Commerce & de l'Industrie

AFRIQUE DU SUD

Jeffrey Ndumo
Directeur
Ministère du Commerce & de l'Industrie

SUD SOUDAN

Hon. Peter A. Sule
Ministre
Ministère des Coopératives & du Développement Rural, Sud Soudan, JUBA

SWAZILAND

Hon. Ntuthuko Dlamini
Ministre
Ministère des Travaux Publics et du Transport
(Représentant le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Commerce)

TANZANIE

Kasuga Peter Gwido
Directeur
Ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et des Coopératives

OUGANDA

Hon. Gaggawala Wambuzi
Ministre
Ministère du Tourisme, du Commerce et de l'Industrie

ZIMBABWE

Hon. Sithembiso G.G. Nyoni
Ministre
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises & du Développement Coopératif

ZAMBIE

Hon. Daniel Kalenga
Ministre Délégué
Ministère de l'Agriculture & des Coopératives

ZANZIBAR

Khamis Ussi Ali
Registral des Coopératives
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage & de l'Environnement, Département des Coopératives

Plus d'informations

Lieu de la réunion:

Lesotho National Convention Centre (LNCC)

Monnaie:

Le Maloti est la monnaie utilisée au Lesotho et est équivalent au Rand Sud Africain ayant également cours légal dans le pays. 1US\$ = 7,4 LM

Immigration:

Les participants qui ont besoin de visa pour entrer au Lesotho et dont les pays n'ont pas d'ambassade/Consulat du Lesotho doivent envoyer les informations sur leurs passeports (Numéro, lieu et dates d'émission et d'expiration etc...) pour que des dispositions soient prises afin qu'ils obtiennent les visas à leur arrive

Personne Contact:

La personne contact au sein du comité d'organisation locale est:

Mrs. Puleng Rampa-Shale
Government of Lesotho, Department of Co-operatives
E-Mail: rampashale@yahoo.com
Tel: 266 58501216

A propos du Lesotho:

Vous pouvez visiter les sites web suivants pour vous informer sur le Lesotho.

- Informations touristiques: email tourist info@ltdc.org.ls ou visiter le site : www.ltdc.org.ls
- Informations sur le Lesotho: www.lesotho.gov.ls

A Propos de l'ACI

L'ACI est une association indépendante et non-gouvernementale qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Fondée à Londres en 1895, l'ACI compte 226 membres dans 88 pays, et dans tous les secteurs d'économie. Toutes ces coopératives représentent plus de 800 millions de personnes dans le monde entier.

L'ACI-Afrique est le bureau régional de l'Alliance Coopérative Internationale. Elle regroupe, représente et assiste les organisations membres de l'ACI en Afrique.

Le nouveau Plan Stratégique quadriennal de l'ACI-Afrique vise à repositionner l'ACI-Afrique en tant qu'organisation faitière compétente et durable pour le mouvement coopératif régionale. Les activités du Plan Stratégique sont regroupées en quatre principaux Objectifs Stratégique qui sont partagés par toutes les composantes de l'ACI :

- Membres
- Influence
- Développement
- Gouvernance

L'ACI-Afrique fait la promotion et renforce coopératives autonomes et viables à travers la région en :

- servant de forum d'échange d'expérience et de source d'information sur le développement coopératif, la recherche et les statistique;
- fournissant une assistance technique pour le développement des coopératives ;
- collaborant avec les institutions de développement coopératif dont les principaux sont le Centre de Développement Coopératif de la Suède et le l'Association Canadienne des Coopératives, les organisations des Nations Unies et autres institutions internationales (ex : Le projet COOPAfrique du BIT), et les organisations régionales africaines.

Les activités comprennent :

- renforcement des capacités et des institutions;
- élaboration de politique, plaidoyer, lobbying, représentation et réseautage ;
- recherche et gestion des connaissances
- finances rurales ;
- commercialisation agricole ; et
- promotion des femmes dans le développement coopératif.



INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE Regional Office for Africa

House No. 11, Lenana Road - Milimani, P.O. Box 67595,
Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 20 2711959 -- Fax: +254 20 2711959 --

Email: ica@icaafrica.coop Website: www.icaafrica.coop

